

## TARIF DE LA CARTE SCOL'R 2023/2024

Département de l'Essonne

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Participation départementale	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Île-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PASSE JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2022)	SI ELIGIBLE	24,00 €	0,00 €	24,00 €	941,64 €
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	NON ELIGIBLE	941,64 €	0,00 €	941,64 €	941,64 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	101,00 €	228,25 €	329,25 €	941,64 €
	NON ELIGIBLE		840,64 €	941,64 €	941,64 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	329,25 €	0,00 €	329,25 €	941,64 €
	NON ELIGIBLE	941,64 €	0,00 €	941,64 €	941,64 €
Personnel <sup>1</sup> enseignant et administratif des établissements desservis		941,64 €	0,00 €	941,64 €	941,64 €

Conformément aux CGU en cas d'inscription après le 30 juillet, des frais de dossier de 20 € pourront être appliqués

**Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 25 €**

\* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 30 janvier 2024

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile-de-France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour le paiement en numéraire (paiement ne pouvant pas excéder 300,00 € ), merci de bien vouloir faire l'appoint

**TARIF DUPLICATA : 20 €**



<sup>1</sup> Hors accompagnateur déclaré